Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_8_26_05_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 26 Mai 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Mai à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 20/05/2026.

Présents : VINCENT Sandrine (a quitté la salle lors des votes des CFU 2025), Maire, BARRET Agathe, BUHOT Caroline, CANO Alexandre, DARTOIS Katiana, DESBOIS Jessica, DESBROUSSES Jérôme, DROUET Nicolas, DUVIVIER Emmanuelle, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah, LE DANFF Alain, MACRET Axel, MAHÉO Emilie (à partir de 20h20), PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusée ayant donné procuration : LEMPÉRIÈRE Ghislaine (donne pouvoir à VINCENT Sandrine)

A été nommée secrétaire : BARRET Agathe (article L.2121-15 du CGCT)

008 - Jeunesse / Finances - Été 2026 - Vote des tarifs du séjour de la Passerelle

Rapporteur : Madame DARTOIS Katiana, Adjointe

Vu la réunion de la Commission « Enfance Jeunesse » qui s'est tenue le 29 Avril 2026 ;

Les coûts réels des services proposés par la Passerelle tiennent compte des subventions reçues de la CAF.

Séjour du 6 au 10 Juillet - sous tentes - 25 enfants - 5 jours 4 nuits - Cancale Auberge de Jeunesse :

1 / Tarifs Chevaignéens et communes conventionnées

Tranches Tarifaires	Tarif journalier *	Tarif semaine	Subventionnement communal
A	24,09 €	120,43 €	60%
B	27,10 €	135,48 €	55%
C	36,13 €	180,64 €	40%
D	39,14 €	195,69 €	35%
E	42,15 €	210,75 €	30%

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_8_26_05_2026-DE

F	45,16 €	225,80 €	25%
G	48,17 €	240,85 €	20%
H	60,21 €	301,07 €	Coût réel

*arrondi au centime supérieur

2 / Tarifs hors commune (non conventionnée)

Tranches Tarifaires	Tarif journalier	Tarif semaine	Reste à charge pour la commune
A	48,17 €	240,85 €	91,21 €
B	50,58 €	252,90 €	79,17 €
C	52,99 €	264,94 €	67,13 €
D	55,40 €	276,98 €	55,09 €
Coût plafond		301,07 €	

Pour information, le séjour ne sera pas réalisé s'il y a moins de 20 enfants inscrits.

Madame Katiana DARTOIS précise qu'il y a obligatoirement un animateur surveillant de baignade.

Madame Emmanuelle DUVIVIER demande s'il y a beaucoup de jeunes résidents hors commune qui s'inscrivent aux séjours.
Madame Katiana DARTOIS répond par la négative.

Il est demandé pourquoi il n'y a pas de surveillant de baignade pour le séjour ALSH.
Madame Katiana DARTOIS répond qu'il y a un surveillant de baignade pour le séjour Passerelle car ils vont à la mer. Il y a donc un surveillant de baignade sur la plage. Deux animateurs sont dans l'eau avec les jeunes.
Elle rajoute que pour le séjour ALSH, l'activité piscine organisée ne nécessite pas de surveillant de baignade supplémentaire à celui de la piscine municipale. Deux animateurs sont dans l'eau avec les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Adopte les tarifs du séjour de la Passerelle pour l'été 2026 ci-dessus présenté.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_8_26_05_2026-DE

République Française

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Mardi 26 Mai 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Agathe BARRET

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 10 Juin 2026
et Publication le : 10 Juin 2026